



La police met en garde contre l'escroquerie au logement

L'escroquerie au logement désigne une arnaque qui se traduit généralement par une annonce sur différents sites Internet spécialisés, un peu trop belle pour être vraie, d'un logement très bien situé loué à un prix raisonnable. De belles photos appâtent la victime et présentent généralement des logements de haut standing.

Lors du premier contact avec le prétendu propriétaire ou représentant officiel, il vous explique très aimablement que le logement est inoccupé et disponible de suite mais qu'il ne peut pas être présent pour la visite en raison d'un déplacement professionnel. Toutefois, il vous demande par retour de courrier électronique, copie de votre pièce d'identité, attestation de revenus ainsi que passablement d'autres informations personnelles.

Il est également fréquent que ces escrocs mentionnent le nom d'une tierce personne, un agent d'affaire ou une société de location qui s'occupe de gérer toutes les formalités en son absence.

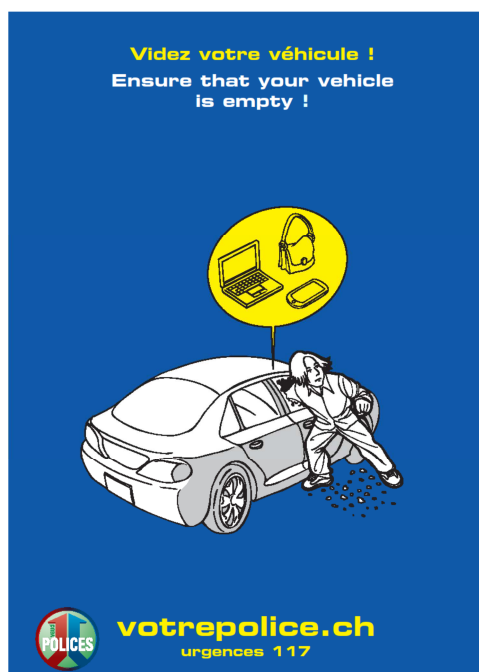
Par la suite, il vous demande un versement par une société de transfert de fonds (dans la plupart des cas, il s'agit de Western Union) en vous assurant qu'à réception de celui-ci, il vous enverra les clés du logement en question.

Récit d'un lésé

"En février de cette année, j'ai répondu à une annonce sur anibis.ch pour un appartement à Renens. Suite à plusieurs échanges par mail ainsi que par téléphone, j'ai fait un versement de Frs 1'900.- via Western Union à destination de la France. Ce versement contenait un code qui devait confirmer la signature du bail et l'état des lieux le jour même en présence d'un avocat soi-disant mandaté par le propriétaire. A l'heure du rendez-vous, personne n'est venu et après avoir essayé de téléphoner au numéro reçu lors des échanges, j'ai compris qu'il s'agissait d'une escroquerie".

Conseils !

- Soyez vigilants si l'offre vous paraît trop alléchante (rapport qualité/prix) !
- Lors des échanges avec votre interlocuteur, demandez lui ses coordonnées (adresse professionnelle et celle de son représentant, No de tél, ...) et vérifiez les !
- **Ne payez rien avant d'avoir visité l'appartement que vous allez louer !**
- Ne versez pas d'argent par le biais d'une société de transfert de fonds mais demandez un No de compte bancaire !



<http://www.vd.ch/fr/autorites/departements/dse/policecantonale/publications/polcant-information>

Pour obtenir plus d'information ou des conseils, contactez les gérants de sécurité :

Arrondt Est vaudois : [Adj Borloz Christian](#), 021 557 88 21

Arrondt La Côte : [Adj Genton Etienne](#), 021 557 96 21

Arrondt Nord vaudois Ouest : [Adj Mermod Willy](#), 024 557 70 21

Arrondt Nord vaudois Est : [Adj Perruchoud Gilles](#), 024 557 70 21

Arrondt Lausanne : [Ipa Bourquenoud Christian](#), 021 644 82 77